



# A Lausanne, un garçon de treize ans est menotté pour un renvoi forcé

**ASILE** • La police vaudoise entrave un mineur et sa mère malentendante, en vue d'une expulsion forcée en application des accords de Dublin. L'opération a choqué les milieux de défense de l'asile.

SOPHIE DUPONT

A six heures du matin le 4 décembre dernier, la police entre par surprise dans une chambre du foyer de requérants d'asile de Valmont, à Lausanne, pour un renvoi forcé. Huit agents réveillent Mme B. et son fils, iraniens, qui s'étaient opposés à leur expulsion en Italie en application des accords de Dublin. «Ils ont attrapé mon fils violemment par le poignet et l'ont forcé à baisser la tête en faisant une pression sur sa nuque», rapporte Mme B. dans un témoignage relayé par une interpellation déposée au Grand Conseil. Indigné par des pratiques qu'il juge graves, le député Jean-Michel Dolivo (La Gauche) a interrogé le Conseil d'Etat sur un «défaut d'humanité».

La mère et son fils de treize ans ont été menottés et entraînés, une partie de leurs affaires mises en vrac dans un sac. Des photos que *Le Courrier* s'est procurées montrent des ecchymoses sous les genoux et aux avant-bras du jeune garçon, sévères, selon lui, de l'intervention policière. «Les agents ont refusé que j'emmenne mon appareil auditif», relate pour sa part Mme B., qui souffre de surdité bilatérale de degré sévère. La police rétorque que la requérante portait son appareil lorsqu'elle se trouvait dans l'avion.

## «Pour la sécurité»

Mme B. avait demandé l'asile en Suisse avec son fils en avril 2013, au motif qu'elle était persécutée dans son pays d'origine pour s'être convertie au christianisme. En application des accords de Dublin, les autorités ont décidé de la renvoyer en Italie, d'où elle détenait un visa. Son recours contre la décision d'expulsion avait échoué.

«Les policiers ont fait face à une opposition violente», estime Philippe Jaton, porte-parole de la police cantonale vaudoise. Opposition violente? «C'est-à-dire que la mère et le fils se sont recroquevillés sur eux-mêmes, en refusant d'obtempérer à la police qui leur demandait de s'habiller pour sortir», complète-t-il. L'utilisation de menottes est décidée par les policiers au cas par cas, «dans la proportionnalité, dans un souci de sécurité pour les personnes et les policiers», ajoute le porte-parole. Y compris pour les mineurs: «Cela peut arriver

dans des cas de mise en danger, afin de protéger le mineur et les intervenants», insiste Philippe Jaton, refusant de préciser si la pratique est courante.

Conseiller d'Etat chargé de l'asile, Philippe Leuba ne se prononce pas sur l'utilisation de ce type d'entraves sur des mineurs. «La police cantonale définit elle-même les moyens qu'elle juge bons de mettre en œuvre lors de ses interventions en fonction de son appréciation de la situation», se limite-t-il à répondre par écrit.

«L'intervention m'a beaucoup choquée», réagit quant à

elle Karine Povlakic du Service juridique d'aide aux exilés (SAJE), chargée du dossier. «Mme B. vient d'un milieu éduqué, elle est très calme. Je ne crois pas qu'elle ait résisté à l'intervention. La police agit toujours de manière brutale, partant du principe que l'opération va mal se passer.» Si la juriste a déjà eu connaissance de cas d'opérations violentes, et même de personnes qui se jettent par le balcon pour ne pas être renvoyées, c'est la première fois qu'elle est confrontée à un mineur menotté.

Durant le vol, Mme B. a été séparée de son fils, placée à l'autre bout de l'appareil. Elle aurait voyagé pieds et mains liés, aurait perdu connaissance et se serait souillée, après qu'on lui a refusé de se rendre aux toilettes avant le vol. Arrivés à Milan, après avoir erré sans argent et sans comprendre un mot d'italien, mère et fils se sont retrouvés dans un campement avec d'autres familles migrantes, «où il n'y a aucune organisation pour accueillir les gens».

Un constat également relevé par l'Organisation suisse d'aide

aux réfugiés (OSAR), auteur, en octobre 2013, d'un rapport sur les «renvois intenablement vers l'Italie». Selon l'organisation, les migrants doivent présenter une adresse avant de déposer une demande d'asile, traitée parfois plusieurs mois plus tard.

## Dans un foyer en montagne

Privés de ressources, ils se retrouvent souvent sans abri ou vivent dans des squats ou des bidonvilles. La plupart des requérants sous le régime Dublin transférés en Italie viennent de Suisse, note encore le rapport. «La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a naguère relevé que la collaboration avec ce pays était meilleure que ce que beaucoup prétendent», rétorque Philippe Leuba.

A Milan, Mme B. et son fils n'ont pas attendu un accès improbable à la procédure d'asile. Après quatre jours, grâce à la charité d'autres migrants qui partagent leur quotidien précaire, ils ont réuni une somme d'argent leur permettant de retourner à Lausanne.

A la gare de la capitale vaudoise, une connaissance de la famille a retrouvé la mère et le fils, «errants, les yeux hagards». «Le garçon m'est tombé dans les bras, tremblant», relate la Rennanaise Aline Sambuc. Les deux Iraniens vivent aujourd'hui dans un foyer en montagne, loin de Lausanne où l'enfant était très bien intégré à l'école, selon les dires de ses enseignants. Une demande de reconsidération de la décision de renvoi a été déposée le 10 décembre.

Sans nouvelles de l'Office des migrations, Karine Povlakic du SAJE s'inquiète. La famille n'est toujours pas à l'abri d'un renvoi. I



Les accords de Dublin font face à de nombreuses critiques (ici, une manifestation à Lausanne en 2012). Renvoyés par la Suisse, un jeune garçon et sa mère n'ont pas été pris en charge en Italie. KEYSTONE

# Les partis gouvernementaux derrière l'exécutif

**AFFAIRE LEGRIX** • Les principaux partis de La Chaux-de-Fonds sont sortis hier pour la première fois de leur réserve. Ils craignent un enlèvement de la crise.

CLAUDE GRIMM/ATS

Les principaux partis politiques de La Chaux-de-Fonds, à l'exception de l'UDC et du NPL (Nouveau parti libéral), réitèrent leur soutien au Conseil communal dans l'affaire Legrix. Les présidents du PLR, du PS, du POP et des Verts redoutent que le climat ne s'apaise pas avant les élections de 2016.

«Pour le PLR, Jean-Charles Legrix est au centre des problèmes», a relevé hier son président Christophe Ummel devant les médias. Il a souligné que son parti partageait le point de vue de l'exécutif dans ce dossier qui empoisonne la vie politique chaux-de-fonnaise depuis maintenant cinq mois. «On s'épuise depuis un moment avec cette affaire», a renchéri le président du PS local Laurent Duding. Si le Vert Patrick Erard reconnaît quelques maladroites juridiques du Conseil communal, il estime que «lorsque la maison brûle, on tente de sauver les meubles avant de se demander si on a la bonne assurance. C'est ce qu'a fait le Conseil communal», note-t-il.

Les présidents des quatre partis ont répété qu'ils ne menaient pas une cabale contre l'UDC mais qu'ils dénonçaient l'attitude et la personnalité de son conseiller communal. «L'appartenance politique n'a rien avoir dans cette affaire», a affirmé le président des Verts Patrick Erard. Le PS, le PLR, le POP et les Verts de la Ville de La Chaux-de-Fonds estiment que Jean-Charles Legrix fait preuve d'un manque de collégialité et viole son devoir de réserve de membre de l'exécutif.

«La priorité reste la protection du personnel communal», a souligné la présidente du POP Pascale Gazareth. Pour ce parti, il faut mettre en place des protections pour les personnes qui devront travailler avec Jean-Charles Legrix.

Les présidents des quatre partis se disent persuadés que le conseiller communal UDC va terminer la législature. Ils sont opposés à la démission en bloc de l'exécutif et à l'organisation d'élections anticipées, précisant au passage que Jean-

Charles Legrix ne peut pas être contraint à la démission, en l'absence de base légale. «On ne se trouve pas dans le cas classique du désistement d'un gouvernement par manque d'accord politique. Ici ce sont les dysfonctionnements d'une personne qui posent problème», a précisé Pascale Gazareth.

Les représentants des partis soutiennent en revanche la décision du Conseil communal de mener une enquête complémentaire, comme le demande la cour de droit public, même si les modalités n'en sont pas connues. Ils ne sont cependant pas convaincus que cette démarche permettra de résoudre le conflit, ce d'autant que la levée de l'anonymat pourrait effrayer certains employés craignant de se confronter directement avec M. Legrix.

Ils ont par ailleurs précisé que le législatif était bien décidé à reprendre la main dans ce dossier, notamment en assurant la mise sur pied d'une structure anti-mobbing et en suivant attentivement l'évolu-

tion de la situation au sein des commissions.

Cette initiative des partis intervient alors que Jean-Charles Legrix reprendra le travail lundi. L'élu UDC a été privé plusieurs mois de son dicastère après la publication au mois d'août d'un audit l'accusant de harcèlement moral sur ses collaborateurs. Des accusations que l'intéressé conteste.

Lors d'une séance ordinaire mercredi, le Conseil communal a procédé à une nouvelle répartition des départements comme l'exigeait le Tribunal cantonal. Lors d'un vote, Jean-Charles Legrix s'est vu imposer la sécurité, les énergies et le tourisme. Une situation qui ne le satisfait pas.

L'affaire Legrix se poursuit sur le plan juridique. Le Conseil communal a contesté à la fin de l'année dernière le verdict du Tribunal cantonal et a annoncé qu'il portait le dossier devant le Tribunal fédéral. Le but de l'exécutif n'est pas d'empêcher la réintégration de Jean-Charles Legrix, mais de savoir ce qu'une autorité a le droit de faire. I

## EN BREF

### ASSURANCE MALADIE Trafic aux douanes perturbé par des frontaliers

Le trafic automobile à une dizaine de postes frontière franco-suisse des cantons de Vaud et Neuchâtel a été perturbé hier par des travailleurs frontaliers résidant en France, mécontents de ne plus pouvoir recourir à des assurances maladie privées pour couvrir leurs frais de santé. Des barrages filtrants ont été mis en place. L'action a duré toute la journée. Des bouchons pouvant atteindre une dizaine de kilomètres par endroits ont été signalés côté français. Le trafic a été bloqué aux postes de douane des Charbonnières (VD), du Brassus (VD), des Brenets (NE), du Col de France, au Cerneux-Péquignot (NE), des Verrières (NE), de Vallorbe (VD) et de L'Auberson (VD). Aucune perturbation n'a en revanche été signalée dans les régions jurassienne et genevoise. L'appel à la manifestation a été lancé par l'association l'Amicale des frontaliers. ATS